

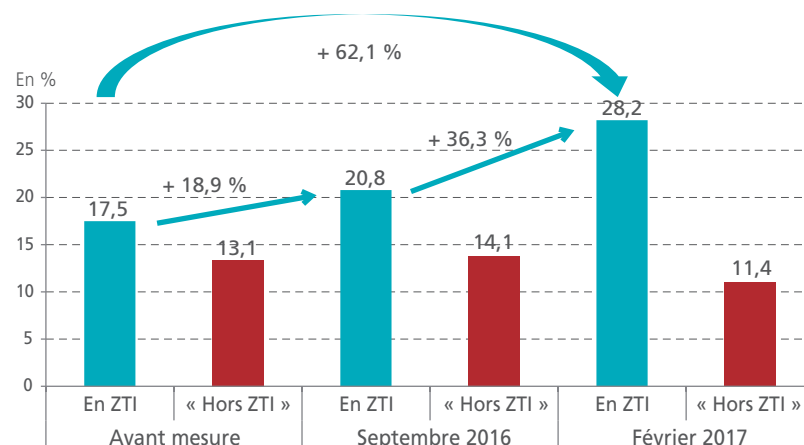
Hausse du nombre de commerces ouverts le dimanche à Paris dans les zones touristiques internationales

Le nombre de commerces de détail ouverts le dimanche a augmenté de 62 % dans l'ensemble des zones touristiques internationales (ZTI) de Paris entre septembre 2015, date de leur création, et février 2017. Ainsi, 28,2 % des commerces des ZTI parisiennes étaient ouverts le dimanche en février 2017 contre 17,5 % lors de l'entrée en vigueur de la mesure. Ce taux a légèrement diminué « hors ZTI¹ ». L'augmentation du taux d'ouverture dominicale est importante pour les commerces de produits de luxe et les autres magasins non alimentaires. Les commerces de zéro ou un salarié et de plus de dix salariés ont profité de la mesure, au contraire de ceux de deux à dix salariés. Les effets sont également différenciés selon les ZTI. L'impact sur l'emploi était encore limité début 2017, dans le contexte d'une forte diminution de la fréquentation touristique internationale à Paris en 2016. L'ouverture des grands magasins, effective depuis juin 2017, devrait donner une nouvelle impulsion à la mesure, notamment dans les ZTI Haussmann et Rennes - Saint-Sulpice. De manière générale, les commerçants plébiscitent une mesure perçue comme devant permettre à Paris d'améliorer sa position par rapport aux grandes métropoles européennes dans la concurrence touristique.

La loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques autorise l'ouverture le dimanche et en soirée (de 21 heures à minuit) des commerces situés dans les « zones touristiques internationales » (ZTI). Cette mesure, entrée en vigueur le 25 septembre 2015, a pour objectif de permettre à la France, en particulier à Paris, d'améliorer sa position dans la concurrence entre les grandes métropoles européennes pour l'accueil des touristes internationaux. Douze ZTI ont été créées à Paris (*carte 1*) et neuf hors de Paris (*carte 2*). La Direction générale des entreprises (DGE) a mis en place un dispositif d'enquêtes auprès des commerces parisiens, en ZTI et « hors ZTI¹ », et auprès des commerces des ZTI hors de Paris afin de mesurer les effets de la mesure (*encadré*).

¹ « Hors ZTI » : commerces parisiens situés en dehors des ZTI mais dans un environnement comparable aux ZTI (*encadré*).

Graphique 1 : Taux d'ouverture dominicale des commerces avant la création des ZTI, en septembre 2016 et en février 2017



Lecture : en septembre 2016, le taux d'ouverture dominicale des commerces parisiens situés en ZTI était de 20,8 % et de 14,1 % hors ZTI. Entre le mois de septembre 2016 et février 2017, le nombre de commerces parisiens situés en ZTI ouverts le dimanche a augmenté de 36,3 %.

« Hors ZTI » : commerces parisiens situés en dehors des ZTI mais dans un environnement comparable aux ZTI (*encadré*).
Source : enquête auprès des ZTI à Paris, DGE.

En dix-huit mois, le taux d'ouverture dominicale dans les ZTI parisiennes est passé de 17,5 % à 28,2 %

Avant la création des ZTI, il était déjà possible pour les commerces d'ouvrir le dimanche, notamment s'ils disposaient d'une dérogation sectorielle ou relevaient du secteur alimentaire ou s'ils disposaient d'une dérogation géographique, tels les « périmètres d'usage de consommation exceptionnelle » (Puce) et les « zones touristiques d'affluence exceptionnelle ou d'animation culturelle permanente », ou bien s'ils bénéficiaient des dimanches dits « du maire ». Toutefois, la création des ZTI a significativement accru le nombre de commerces ouverts le dimanche. Ainsi, le taux d'ouverture dominicale² dans les ZTI de Paris est passé de 17,5 %, en septembre 2015, date de création des ZTI, à 20,8 % en septembre 2016 et 28,2 % en février 2017 (*graphique 1*). Cette progression correspond à une augmentation d'environ un millier en dix-huit mois (+ 62,1 %)

² Le taux d'ouverture dominicale correspond au pourcentage d'établissements commerciaux ouverts le dimanche dans une zone géographique donnée.

du nombre d'établissements ouverts le dimanche dans les ZTI parisiennes. En revanche, le taux d'ouverture dominicale « hors ZTI » n'a que légèrement augmenté entre septembre 2015 et septembre 2016, passant de 13,1% à 14,1 %, puis s'est réduit en février 2017 (11,4 %).

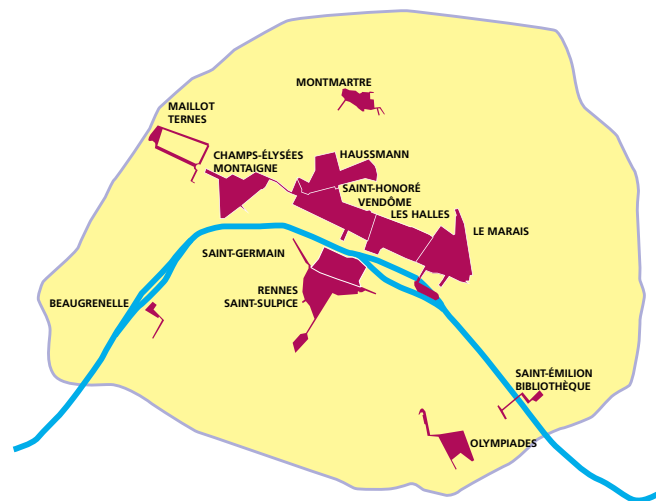
Forêt augmentation de l'ouverture dominicale dans tous les secteurs

Tous les secteurs sont concernés par la hausse du nombre de commerces ouverts le dimanche dans les ZTI parisiennes (graphique 2). Dans le secteur du luxe³, le taux d'ouverture dominicale a progressé de 11,2 % à 19,3 % entre septembre 2015 et février 2017, soit une hausse de 74,2 % du nombre de commerces ouverts le dimanche. Dans les « autres commerces non alimentaires⁴ », le taux d'ouverture dominicale a progressé de 15,7 % à 27,0 %, soit une hausse de 70,8 %. Dans le secteur du luxe, la hausse a été plus forte au début de la mise en œuvre de la mesure (hausse de 49,2 % du nombre de commerces ouverts le dimanche entre septembre 2015 et septembre 2016) tandis que l'ouverture le dimanche des autres commerces non alimentaires s'est développée un peu plus tardivement (+ 43,9 % entre septembre 2016 et février 2017). La proportion de commerces alimentaires ouverts le dimanche, déjà élevée avant la création des ZTI (43,5 %), dépassait les 50 % en février 2017. En effet, les commerces alimentaires bénéficiaient déjà de dérogations leur permettant d'ouvrir le dimanche jusqu'à 13 heures.

Faible hausse de l'ouverture dominicale des commerces de taille moyenne

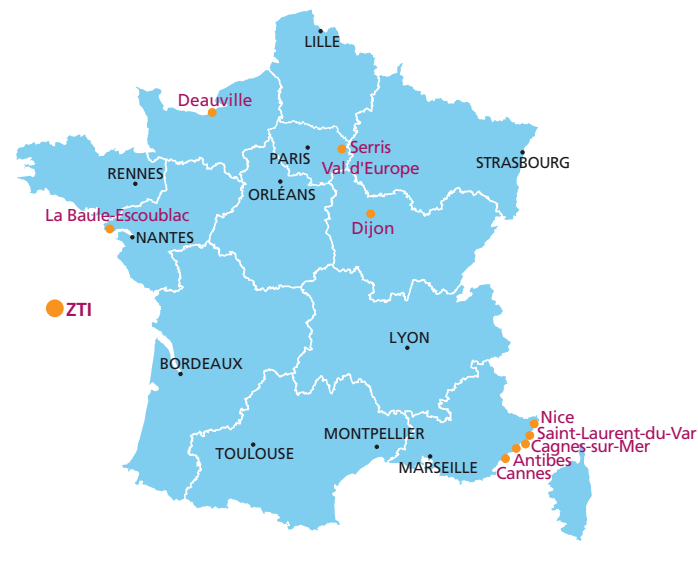
Lors de l'entrée en vigueur de la mesure, en septembre 2015, les commerces de taille moyenne (employant entre deux et dix salariés) présentaient le taux d'ouverture dominicale le plus élevé dans les ZTI parisiennes : 18,2 % contre 17,5 % pour les commerces de zéro ou un salarié et 14,2 % pour les commerces de plus de dix salariés (graphique 3). Mais, alors que ce taux est resté pratiquement inchangé pour les commerces de taille moyenne (19,4 % en février 2017), il a doublé dans les deux autres catégories. En effet, pour ouvrir le dimanche, il est préférable d'atteindre une taille critique afin de pouvoir faire « tourner » les salariés volontaires ou, au contraire, d'employer très peu de salariés, ce qui diminue les contraintes liées à la négociation des contreparties (rémunération majorée des heures travaillées le dimanche, repos compensateur, etc.). En février 2017, environ un tiers des établissements parisiens de zéro ou un salarié (32,8 %) et de plus de dix salariés (35,7 %) était ouvert le dimanche.

Carte 1 : Les zones touristiques internationales (ZTI) à Paris



Source : conception graphique, Sircom.

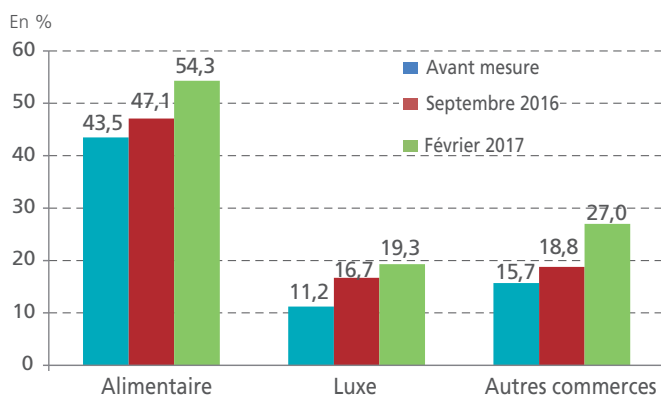
Carte 2 : Les zones touristiques internationales (ZTI) hors Paris



³ Maroquinerie et articles de voyage, parfumerie, bijouterie et horlogerie.

⁴ Hors luxe et alimentaire. Il s'agit notamment de l'équipement de la maison ou de la personne.

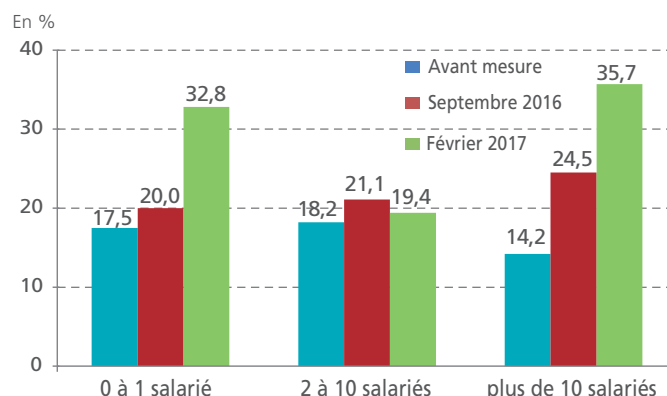
Graphique 2 : Taux d'ouverture dominicale en ZTI à Paris selon le secteur



Lecture : 19,3 % des commerces de luxe en ZTI étaient ouverts le dimanche en février 2017 contre 16,7 % en septembre 2016 et 11,2 % avant la mise en place des ZTI.

Source : enquête auprès des ZTI à Paris, DGE.

Graphique 3 : Taux d'ouverture dominicale en ZTI à Paris selon la taille



Lecture : 35,7 % des commerces dont l'effectif est de plus de 10 salariés situés en ZTI étaient ouverts le dimanche en février 2017 contre 24,5 % en septembre 2016 et 14,2 % avant la mise en place des ZTI.

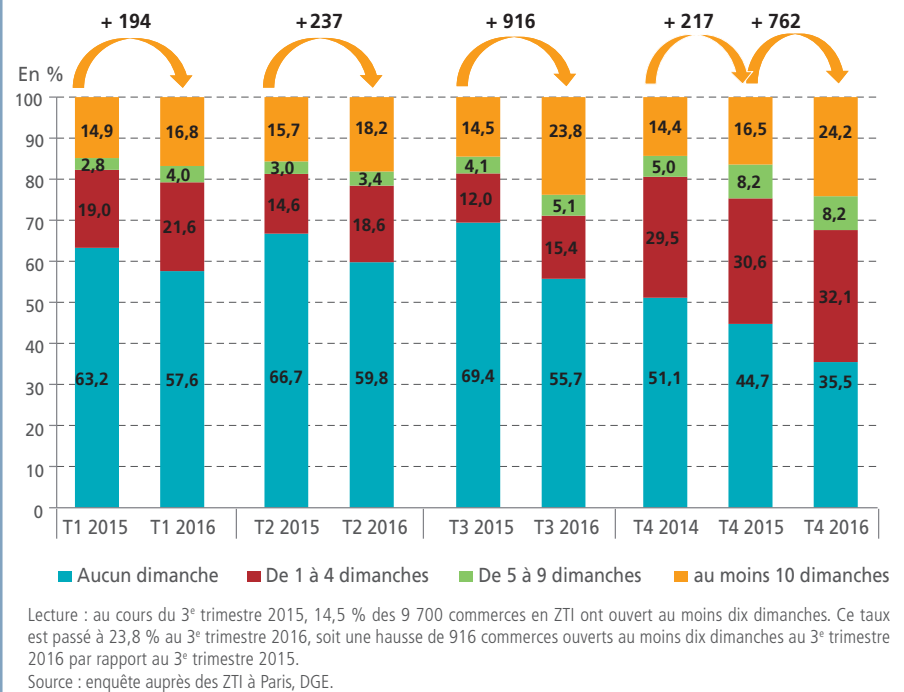
Source : enquête auprès des ZTI à Paris, DGE.

Hausse différenciée de l'ouverture le dimanche selon les ZTI

L'évolution de l'ouverture dominicale des commerces dans les ZTI parisiennes est très variable d'une zone à une autre. Ainsi, les ZTI Montmartre et Le Marais, qui atteignaient en février 2017 un taux d'ouverture dominicale supérieur à 70 %, présentaient déjà en septembre 2015 un taux d'ouverture de près de 55 % pour la première et de plus de 45 % pour la seconde. Ces ZTI incluent en effet deux des sept zones touristiques parisiennes dont les contours avaient été successivement délimités en 1994, 2000 et 2005⁵. *A contrario*, les taux d'ouverture dominicale des ZTI Haussmann, Saint-Honoré - Vendôme et Rennes - Saint-Sulpice étaient encore inférieurs à 10 % en février 2017⁶.

La plus forte hausse du nombre de commerces ouverts le dimanche – un triplement entre septembre 2015 et février 2017 – est observée dans la ZTI de Saint-Germain. Le nombre de commerces ouverts le dimanche a également fortement augmenté dans les ZTI Rennes - Saint-Sulpice, Champs-Élysées - Montaigne et Les Halles, où il a plus que doublé (voire presque triplé dans la ZTI Rennes - Saint-Sulpice).

Graphique 4 : Évolution de l'ouverture dominicale en ZTI à Paris par trimestre



Deux commerces sur trois des ZTI parisiennes ont ouvert au moins un dimanche au cours du quatrième trimestre 2016

L'accroissement du taux d'ouverture dominicale dans les ZTI parisiennes s'accompagne naturellement d'une augmentation du nombre de commerces ouverts au moins un dimanche par trimestre (graphique 4). Ce nombre a augmenté de 15,9 % entre les premiers trimestres 2015 et 2016, de 20,5 % entre les deuxièmes trimestres 2015 et 2016, de 45,5 % entre les troisièmes trimestres 2015 et 2016 et de 17,1 % entre les quatrièmes trimestres 2015 et 2016 (+ 33,6 % entre les quatrièmes trimestres 2014 et 2016). Deux tiers des commerces des ZTI parisiennes ont ouvert au moins un dimanche au cours du quatrième trimestre 2016. En particulier, le nombre de commerces ouverts au moins dix dimanches par trimestre devient de plus en plus important, avec 916 (respectivement 762) commerces de plus entre les troisièmes (respectivement quatrièmes) trimestres 2015 et 2016. Les horaires d'ouverture des commerces le dimanche sont variables : toute la journée ou bien seulement en matinée ou l'après-midi. C'est l'ouverture pour la journée entière qui augmente le plus depuis l'entrée en vigueur de la mesure (+ 129,9 % en nombre de commerces concernés entre septembre 2015 et février 2017), loin devant l'ouverture le dimanche après-midi (+ 41,3 %). En revanche, l'ouverture uniquement en matinée tend à diminuer (- 62,3 %), beaucoup de ces commerces ouvrant désormais également l'après-midi.

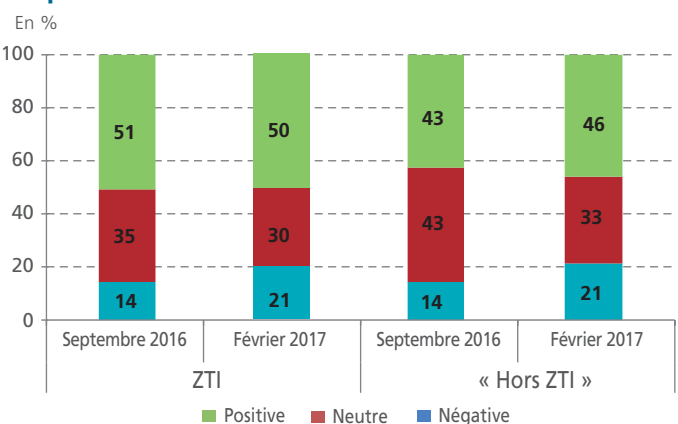
Effet encore limité en termes d'emploi

Le développement de l'ouverture dominicale des commerces dans les ZTI, donc – en principe – l'augmentation du nombre de jours travaillés par semaine, devrait à terme conduire à une augmentation du nombre d'heures travaillées ou de salariés employés. Cependant, les données issues de l'enquête de la

DGE ne mettent pas encore en évidence un effet significatif sur l'emploi (nombre de salariés ou volume d'heures travaillées). Ceci pourrait s'expliquer par la forte diminution de la fréquentation touristique à Paris en 2016. Le nombre de nuitées hôtelières y a en effet diminué de 9,5 % entre 2015 et 2016 (- 13,0 % pour les clients étrangers). Or les touristes – particulièrement étrangers – représentent une clientèle importante pour les commerces des ZTI. Leur retour en nombre (les nuitées étrangères dans les hôtels parisiens ont progressé de 16,4 % entre les premiers semestres 2016 et 2017) devrait avoir un effet sur l'emploi⁷, comme l'ouverture de l'ensemble des grands magasins parisiens, effective seulement à la fin du premier semestre 2017. De surcroît, l'importance de ces établissements en termes d'activité pourrait inciter les commerces proches à ouvrir le dimanche.

⁷ Ce que permettront d'apprécier les prochaines vagues de l'enquête DGE.

Graphique 5 : Opinion des commerçants parisiens sur le dispositif des ZTI



Lecture : en février 2017, 50 % des commerçants ayant donné leur avis sur le dispositif des ZTI ont exprimé une opinion positive contre 51 % en septembre 2016. Source : enquête auprès des ZTI à Paris, DGE.

⁵ Quartier de La Butte Montmartre pour la ZTI Montmartre, place des Vosges et rue des Francs-Bourgeois pour la ZTI Le Marais.

⁶ Aucun grand magasin des ZTI Haussmann et Rennes - Saint-Sulpice n'avait encore ouvert le dimanche lors de la première vague d'enquête et un seul, depuis peu, l'avait fait lors de la deuxième vague.

Les commerçants plébiscitent la mesure

Environ 80 % des commerçants interrogés lors des deux premières vagues d'enquête ont une opinion positive ou neutre sur la mise en place des ZTI dans Paris (graphique 5). Les opinions « neutres » émanent surtout de commerçants n'ayant pas utilisé la mesure. Les avis marqués – positifs comme négatifs – sont les plus fréquents dans les commerces de plus de dix salariés (52 % d'avis positifs, 24 % négatifs).

De manière générale, les commerçants plébiscitent une mesure perçue comme devant permettre à Paris d'améliorer sa position par rapport aux grandes métropoles européennes dans la concurrence touristique. Les commerçants expriment aussi un fort attachement au principe de volontariat des salariés pour travailler le dimanche ou en soirée.

Bien que toujours minoritaires, les opinions négatives sont plus nombreuses dans la deuxième vague d'enquête : parmi les commerçants en ZTI, la part des avis négatifs est passée

de 14 % en septembre 2016 à 21 % en février 2017. Les opinions négatives sont également plus fréquentes au sein des commerces « hors ZTI ». Les critiques les plus courantes portent sur la délimitation des ZTI (elles expriment le regret de ces commerces d'en être exclus), les contraintes salariales (difficultés à trouver des salariés volontaires ou à recruter, à établir un accord d'entreprise, surcoût élevé du travail le dimanche, etc.) ou encore le manque d'information (sur la loi, l'appartenance ou non du commerce à une ZTI, la publicité de la mesure). La remise en cause du dimanche comme jour de repos hebdomadaire et, moins fréquemment, la protection des petits commerces face aux grandes enseignes sont également citées. Mais ces critiques ne représentent que quelques dizaines d'avis sur le millier de commerçants interrogés.

Johanna BISMUTH, DGE

■ Encadré : Dispositif d'enquêtes de la DGE sur les ZTI

La DGE a mis en place, avec le concours du Crédoc, un dispositif d'enquêtes régulières auprès d'un panel d'un millier d'établissements de commerce de détail parisiens, en ZTI (environ 600 à 700 établissements) et hors ZTI. Ces établissements ont été sélectionnés selon les critères de taille (nombre de salariés) et de secteur (alimentaire, luxe, autres). Les commerces hors ZTI ont été sélectionnés pour leur « proximité » avec ceux des ZTI suivant trois critères : leur distance aux sites touristiques, la capacité des hôtels « 4 et 5 étoiles » et la densité commerciale du quartier. Les établissements sont interrogés sur leur pratique de l'ouverture dominicale et en soirée, l'emploi salarié et l'activité concernée et leur appréciation du dispositif. La première vague de l'enquête a eu lieu en septembre 2016. Elle portait notamment sur la période antérieure à la mise en place de la mesure. La deuxième vague s'est déroulée pendant les mois de février et mars 2017 et près de la moitié des établissements interrogés l'avaient été lors de la première vague. La troisième vague s'est déroulée en septembre 2017, les résultats seront disponibles prochainement.

Le dispositif d'évaluation mis en place dans les ZTI hors Paris est plus léger. Il consiste en un relevé mensuel de l'ouverture dominicale d'environ 200 commerces par ZTI, réalisé entre janvier et décembre 2017. Ce dispositif permet ainsi de connaître mensuellement le nombre de commerces ouverts le dimanche dans chaque ZTI. Une enquête par questionnaire a été réalisée en septembre 2017. Les résultats seront disponibles prochainement. Globalement,

dans les ZTI hors de Paris, le taux d'ouverture dominicale est passé de 25 % en janvier 2017 à 36 % en août 2017, soit une hausse de 39 % du nombre de commerces ouverts le dimanche. Il est encore difficile de faire la part entre la hausse due à la mise en place des ZTI et celle liée à la saisonnalité de l'activité des commerces. Les taux d'ouverture dominicale les plus élevés sont à Deauville (84 % en août 2017) et à Serris - Val d'Europe (82 %). Le nombre de commerces ouverts le dimanche à Antibes a doublé entre janvier et août 2017 tandis qu'il a été multiplié par trois à Cannes. La ZTI de Dijon est la seule dans laquelle l'ouverture dominicale n'a pas encore décollé.

Taux d'ouverture dominicale dans les ZTI hors de Paris en 2017

| ZTI | janvier | mai | août |
|-------------------------|---------|---------|---------|
| Deauville | 72 | 79 | + de 80 |
| Dijon | - de 10 | - de 10 | - de 10 |
| La Baule-Escoublac | 49 | 61 | 70 |
| Serris - Val d'Europe | + de 80 | + de 80 | + de 80 |
| Cannes* | 10 | 52 | 32 |
| Nice | 32 | 30 | 38 |
| Cagnes-sur-Mer | 26 | 32 | 31 |
| Antibes | 12 | 26 | 25 |
| Saint-Laurent-du-Var | 37 | 42 | 57 |
| Total ZTI hors de Paris | 25 | 37 | 36 |

* Le taux d'ouverture dominicale est particulièrement élevé dans la ZTI de Cannes au mois de mai 2017 (52 %) car l'enquête a été effectuée le jour de l'ouverture du Festival de Cannes. Lecture : 57 % des commerces de la ZTI de Saint-Laurent-du-Var étaient ouverts le dimanche en août 2017 contre 37 % en janvier 2017. Cela équivaut à un accroissement de 62 % du nombre de commerces ouverts le dimanche dans cette ZTI. Source : enquête auprès des ZTI hors de Paris, DGE.

Pour en savoir plus :

Le site de l'Observatoire du commerce dans les zones touristiques internationales
www.entreprises.gouv.fr/zones-touristiques-internationales

Consultez la rubrique « Études et statistiques » du site www.entreprises.gouv.fr

Directeur de la publication : Pascal Faure

Rédacteur en chef : François Magnien

Secrétariat de rédaction : Martine Automme, Nicole Merle-Lamont

Composition : Hélène Allias-Denis, Brigitte Baroin

ISSN : 2269-3092

Dépôt légal : 2017

DGE - 67, rue Barbès, 94200 Ivry-sur-Seine

DGE
DIRECTION GÉNÉRALE
DES ENTREPRISES